

FNEC-FP

FO
la force syndicale

ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Professeurs des écoles et instituteurs

**l'indépendance,
la différence**

Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

**LA « DETTE » N'EST PAS
CELLE DES SALARIÉS,
TOUTES NOS REVENDICATIONS
SONT LÉGITIMES**

**ASSEZ DE LA
DÉRÉGLEMENTATION DE NOS
OBLIGATIONS DE SERVICE !**

**VOTER FO, c'est voter pour défendre
notre statut de fonctionnaire d'État
et l'école publique républicaine,**

- ▶ Non à la privatisation et à la mise en place des établissements autonomes (EPEP...).
- ▶ Non aux dispositifs dérogatoires aux horaires et règles d'affectation statutaires (ECLAIR ...).
- ▶ Rythmes scolaires : abandon des projets locaux dérogatoires imposés. Respect de la séparation entre scolaire et péri-scolaire.
- ▶ Maintien intégral des 2 mois de congés d'été.
- ▶ Annulation des mesures visant à généraliser le travail le mercredi toute la journée.
- ▶ Abrogation de la masterisation et rétablissement de la formation initiale.
- ▶ Assez des évaluations diverses et variées nous rendant responsables de l'échec scolaire.

**16 000 POSTES SUPPRIMÉS CETTE ANNÉE EN
APPLICATION DE LA RGPP !**

**14 000 L'AN PROCHAIN !
INSUPPORTABLE ! INACCEPTABLE !**

**VOTER FO, c'est voter contre la RGPP,
pour que nos postes nous soient rendus
dans les écoles, dans les RASED !**

- ▶ Restitution des postes d'enseignants spécialisés (RASED, établissements...).
- ▶ Restitution des postes de titulaires-remplaçants.
- ▶ Défense de l'école maternelle publique, laïque et gratuite. Non aux jardins d'éveil payants.

**VOTER FO, c'est voter contre la détério-
ration de nos conditions de travail
et pour leur amélioration**

- ▶ 5% d'augmentation immédiate des salaires, rattrapage des 10% de perte depuis 2000.
- ▶ Augmentation du taux de passage à la hors-classe.
- ▶ Assez de l'intégration forcée des élèves handicapés sans moyen et sans distinction.
- ▶ Respect des notifications des MDPH.
- ▶ Réemploi de tous les AVS et EVS, notamment les EVS "assistance administrative" aux directeurs.
- ▶ Généralisation de la médecine du travail obligatoire sur tout le territoire.
- ▶ Respect de l'obligation de protection du fonctionnaire par le ministère et les IA en cas de menaces, diffamations, agressions...

**Pour un syndicalisme revendicatif
indépendant, interprofessionnel**

Liste conduite par Catherine Delarue
et Marie-France Chiche

**votez et faites voter
FORCE OUVRIERE**

**TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À DÉFENDRE,
NON TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À GAGNER**